



Département de l'Ain
Téléphone : 04 79 81 70 18
E-mail : mairie@chazey-bons.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 octobre 2024.

Nombre de Conseillers
En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16/10/2024.

Etaient présents : Bruno FORT ; Sophie GROS ; Emile PERRAUD ; Cécile MICHAUD ; Christian COCHET : adjoints.
Bernard MICHAUD ; Thierry LEGER ; Annabelle LEANDRO ; Marie DICORATO ;

Absents : Patricia JANTET ; David COUNORD ; Francisco MARTINEZ.

Pouvoirs : Julio CASTANEDA à Christian COCHET ; Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD ; Christine LECHON à Marie DICORATO.

Secrétaire de séance : Thierry LEGER.

D 2024-18 IDENTIFICATION DE ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAE nR)

M. le Maire indique au conseil municipal que la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et notamment son article 15 permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Il informe le conseil qu'aucun terrain appartenant à la commune n'est adapté à l'installation de champs photovoltaïques. C'est pourquoi la commune de CHAZEY-BONS mettra les toits des différents bâtiments publics à disposition en tant que ZAE nR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (par 11 voix pour et 2 abstentions) :

- Identifie les zones d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables telles que jointes en annexe à la présente délibération
- Autorise M. le maire à transmettre ces propositions à M. le sous-préfet de BELLEY.

Fait et délibéré en séance le 22/10/2024.

Le Maire,
Philip LALLEMENT.

